

La Directrice Générale Adjointe  
Direction des Ressources Humaines Groupe

Paris, le 2 août 2024

Monsieur David DUBELLOU  
Membre du Bureau Fédéral  
CGT - FAPT  
263, rue de Paris  
Case 545  
93515 MONTREUIL Cedex

## Objet : Prévention des risques liés à la canicule

Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 31 juillet, nous vous apportons les précisions suivantes.

La protection des postiers et la prévention des risques liés à la chaleur et à la canicule est une priorité bien intégrée. Cette période particulière a été préparée au niveau national et en territoire bien avant l'été et à partir de l'expérience cumulée des années précédentes.

Une note de la DRH Groupe a été diffusée le 29 mai à ce sujet, de façon à rappeler les enjeux en terme de santé, la démarche de prévention et les principes d'action.

Notre objectif est de protéger les postiers des risques de déshydratation, de coup de chaleur ou d'accidents (la chaleur peut effectivement entraîner une baisse de la vigilance).

Les alertes Météo France, les décisions et recommandations préfectorales sont suivies de très près au niveau local, territorial et national. Les dispositions mises en place ont été renforcées dans les départements en alerte rouge.

Les mesures de prévention sont prises en fonction de l'évaluation des risques professionnels, avec des actions qui portent sur l'organisation du travail, les équipements collectifs et individuels et les conseils aux personnels.

L'adaptation des horaires de travail fait bien partie des leviers utilisés pour protéger les postiers de la chaleur tout en assurant nos obligations de service vis-à-vis de nos clients, en fonction de la situation locale. Ces adaptations sont décidées en fonction de la météo locale, de l'emplacement des locaux, de leur exposition et de leurs équipements.

L'équipement des postiers est adapté en fonction de leur lieu de travail et de leur activité, leur permettant ainsi de se désaltérer / se rafraîchir très régulièrement : fontaines à eau, bouteilles isothermes, gourdes, brumisateurs réutilisables, ventilateur sur charge USB, glacières raccordables au véhicule.

La mise en place d'équipements innovants se poursuit, à titre d'exemple en 2024 :

- des applications sont mises à disposition des personnels qui réalisent la distribution des services Courier Colis pour leur permettre d'identifier plus facilement les endroits où s'approvisionner en eau potable.
- des équipements adaptés à l'activité sont déployés : gilet Haute Visibilité en maille aérée, serviette fraîcheur, bandana, bracelet fraîcheur, housses de selle jaunes STABY pour réduire l'inconfort et le risque de brûlure ...
- de nouveaux matériels sont testés : bracelets dits « intelligents » permettant de prévenir les coups de chaleur par l'indication de la température corporelle centrale, T-shirts et casquettes de couleur blanche.

Les messages de prévention sont relayés en établissement par affichage / ETC. Ils sont intégrés à l'accueil sécurité des nouveaux arrivants.

Nous souhaitons que ces précisions répondent à vos préoccupations et tenons à vous assurer de la vigilance de la filière RH et des managers pour tenir compte des conditions climatiques.

Nous vous prions d'agréer Monsieur, l'expression de nos sincères salutations,



Valérie DECAUX